



Exercice Budgétaire : 2013

Programme : 51

Politique de la ville

Imputation	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements	
905.51/20421	60 000 €	2013	48 000 €
		2014	12 000 €

**Thème : Citoyenneté**

**Objet : création d'un Fonds de soutien à l'accueil de populations particulièrement démunies**

La Séance Plénière du Conseil Régional Nord - Pas de Calais réunie le 14 et 15 février 2013, sous la présidence de Monsieur Daniel PERCHERON,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2013, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20102707 des 15, 16 et 17 décembre 2010 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 20100614 des 21 et 22 avril 2010 portant délégation à la Commission Permanente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de subvention de l'Association Réseau des Elus Hospitaliers Nord Pas-de-Calais à Norrent-Fontes réceptionnée le 9 juillet 2012,

Vu l'avis émis par la Commission Citoyenneté, relations internationales, coopération décentralisée lors de sa réunion du 26 octobre 2012,

**PREAMBULE :**

L'ensemble des pays de l'Union Européenne attire chaque année des migrants sur leurs territoires, quittant leurs pays d'origine pour des raisons diverses : politiques, économiques, alimentaires,... Ces flux importants ont amené les Etats européens à contrôler les entrées dans l'espace européen.

Dans ce cadre, le gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume – Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, non signataire des accords de Shengen, ont signé en 2008 un traité, dit « Traité du Touquet », organisant dans les ports maritimes de la Manche et de la Mer du Nord les contrôles frontaliers.

Le Nord – Pas de Calais, façade maritime la plus proche des îles britanniques, a ainsi vu croître les flux de migrants sur son sol, conduisant les collectivités territoriales à engager des mesures financièrement et techniquement lourdes en matière de sécurisation et à soutenir les actions d'aide humanitaire et d'accès aux droits indispensables à l'accueil de ces populations.

La Région Nord – Pas de Calais a ainsi sécurisé ses ports et plus largement le littoral, tout en accompagnant financièrement les associations investies auprès de ces populations. Les Départements du Pas-de-Calais et du Nord ont mobilisé leurs aides sociales, en particulier l'aide sociale à l'enfance. Les communes et intercommunalités concernées se sont, quant à elles, mobilisées dans la mise à l'abri et le secours de ces populations, avec l'appui et la forte mobilisation des associations humanitaires.

Dans ce contexte, l'Etat a mis en place un régime d'aide à destination de la seule commune de Calais, contraignant les autres collectivités concernées à assumer seules les conséquences de ces flux migratoires, la plupart du temps hors champs de compétence.

Face à l'importance et à l'accroissement continu de ces flux migratoires, il est maintenant nécessaire de trouver une réponse à l'échelle adaptée, en demandant à l'Etat français d'engager la renégociation du Traité du Touquet et d'en assumer les coûts induits, actuellement pris en charge par les collectivités territoriales.

Dans l'attente de la mise en place d'un dispositif plus pérenne, sous l'égide de l'Etat et en partenariat avec l'ensemble des acteurs parties prenantes, notamment les collectivités territoriales, Région, Départements, communes et intercommunalités concernées, mais aussi les associations têtes de réseau, au premier rang desquelles le Secours Populaire, le Secours Catholique, Médecins du Monde et la Plateforme Service Migrants, il est proposé de créer un Fonds de Soutien, sur le modèle des Fonds de Travaux Urbains.

Ces fonds de travaux urbains, créés en 2001 dans le cadre de la politique de la ville, permettent notamment de financer des micro-projets d'aménagement de proximité en lien avec la gestion urbaine de proximité (sécurisation des espaces, qualité environnementale, propreté, adaptabilité des espaces publics aux usages) qui trouvent difficilement l'outil financier ou le dispositif adéquats, susceptibles à la fois de rendre un véritable service public aux usagers tout en les inscrivant dans une optique de co-gestion urbaine.

Sur le modèle des Fonds de Travaux Urbains, ce fonds de soutien aura pour objet de financer des petits aménagements ou équipements destinés à améliorer l'accueil de ces populations migrantes particulièrement démunies, en leur offrant notamment de meilleures conditions de salubrité.

La Région est sollicitée pour abonder ce fonds de soutien comme le sont les Départements du Pas-de-Calais et du Nord et les communes et intercommunalités qui se sont regroupées au sein de l'Association Réseau des Elus Hospitaliers Nord Pas-de-Calais. Il sera mis en œuvre et géré par l'association.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa contribution aux groupes de travail et tables rondes mis en place au niveau régional, en particulier sous l'égide de l'Etat, à la recherche d'une clarification des interventions de chacun (Etat, collectivités territoriales, associations), et de la constitution d'un partenariat pérenne en la matière.

## **DECIDE**

- De demander à l'Etat français d'ouvrir la consultation pour la révision des accords bilatéraux entre la Grande-Bretagne et la France, dits Traité du Touquet.

- D'allouer à l'Association Réseau des Elus Hospitaliers Nord Pas-de-Calais - 2 rue du 11 Novembre 62120-NORRENT FONTES une subvention destinée à financer la création d'un Fonds de soutien à l'accueil de populations particulièrement démunies.

La subvention est de 60 000 € représentant un taux de participation régionale de 49,79 % du coût total de l'opération qui s'élève à 120 500 € TTC.

Cette somme est imputée sur l'enveloppe budgétaire : AMT 905 03 001.

## **AUTORISE**

Monsieur le Président du Conseil Régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

**Daniel PERCHERON**

**Président du Conseil Régional**